

Sanctions pour non-déclaration ou fausse déclaration TPE

Pour la TPE au sens de « taxe sur la publicité extérieure » (ex-TLPE), une entreprise qui ne déclare pas ou qui triche sur sa déclaration s'expose à des sanctions financières spécifiques.

Absence totale de déclaration

En cas d'absence de déclaration ou de déclaration hors délai :

- Le maire ou le président de l'EPCI adresse une mise en demeure de déposer la déclaration dans un délai de 30 jours.
- Cette mise en demeure est accompagnée d'une taxation d'office, c'est-à-dire que la commune estime elle-même le montant dû sur la base des dispositifs publicitaires visibles.

Concrètement, l'entreprise devra donc payer la taxe calculée par la commune, sans pouvoir bénéficier des éventuelles exonérations ou réductions qui auraient pu s'appliquer en cas de déclaration correcte.

Déclaration inexacte ou mensongère

Si l'entreprise déclare mais « triche » (surface ou nombre de supports sous-déclarés, dates erronées, etc.), la loi prévoit des amendes spécifiques :

- Amende de 750 € pour une personne physique (entrepreneur individuel).
- Amende de 3 750 € pour une personne morale (société).
- Chaque support publicitaire (enseigne, panneau, dispositif lumineux...) constitue une infraction distincte, donc l'amende se cumule support par support.

En plus de cette amende, le juge peut condamner l'exploitant à verser jusqu'à cinq fois le montant de taxe que la commune ou l'intercommunalité a perdu du fait de cette fausse déclaration.

Rôle de la commune

La commune (ou l'EPCI) est compétente pour :

- Mettre en demeure l'entreprise et proposer la taxation d'office en cas de non-déclaration.
- Constater les déclarations inexactes et engager la procédure devant le tribunal de police pour l'amende et, le cas échéant, le supplément pouvant aller jusqu'à cinq fois le montant éludé.

En pratique, cela signifie qu'une entreprise qui ne déclare pas ou qui triche sur sa déclaration TPE risque à la fois un rappel de taxe, une taxation d'office, des amendes par support et, en cas de contentieux, une condamnation à verser un multiple de la taxe perdue à la commune.